

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton des Coteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Ouverture du lundi au jeudi

De 13h30 à 17h30,

Le vendredi de 9h00 à 12h30

Et de 13h30 à 17h00

MAIRIE de GRÉZILLAC

33420

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois le 01 juin 2023 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 25 mai 2023.

Nombre de Membres Présents : Claude NOMPEIX, Marie-Hélène BOUSQUET, Jean-Claude DUMONT,
En exercice : 15 Yohan GARCIA, Christophe HOTIER, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Serge
Présents : 11 MIO, Didier NEBREDA, René PREVOT, Catherine THOMAS.
Représentés : 0
Votants : 11 Absents excusés : Jean-Christophe BONHORE Alain GREIL, Guillaume
LESPINGAL, Isabelle TICHON.

Secrétaire : Didier NEBREDA

OBJET : Recours à un huissier de justice pour les états des lieux des logements communaux.

Délibération n°2023_21

N° d'ordre : 2023-01-06-01

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} août 2021, les état des lieux entrants et sortants des logements communaux ont été confiés à un huissier de justice afin d'éviter tout litige lors de l'entrée et de la sortie des locataires.

En effet, les état des lieux d'entrée et de sortie permettent de matérialiser l'état du logement lors de la prise des lieux et lors de la restitution de ceux-ci.

L'état des lieux d'entrée permet de couvrir le locataire des éventuelles dégradations antérieures à son entrée dans les lieux. Dans la même optique il permet au propriétaire de garantir l'état dans lequel il délivre le logement.

L'état des lieux de sortie est capital pour procéder à la liquidation ou à la restitution de dépôt de garantie. Ainsi, en le comparant à l'état des lieux d'entrée, la Mairie de Grézillac peut établir :

- le défaut d'entretien du logement,
- les dégradations éventuelles causées par le locataire sortant,
- par ailleurs, si l'ampleur des dommages causés par le locataire dépasse le montant du dépôt de garantie, les états de lieux d'entrée et de sortie permettent de saisir la juridiction compétente afin d'obtenir réparation du préjudice.

La trésorerie demande au conseil municipal de fixer par délibération le recours systématique à un huissier de justice pour effectuer les états d'entrée et de sortie des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **CONFIRME** le recours systématique à un huissier de justice pour effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie des logements communaux.

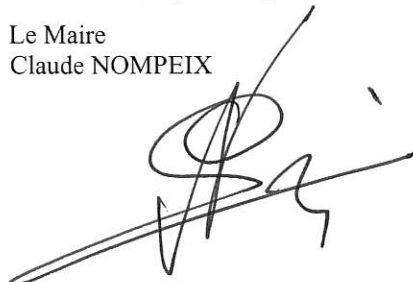
*et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ratifé exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :
de la publication sur le site internet de la commune le :*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le jeudi 01 juin 2023

Le Maire
Claude NOMPEIX

Le secrétaire de séance
Didier NEBREDA



Libourne

Date de réception de l'AR: 06/06/2023

033-213301948-2023_21-DE